

BOUZNIKA BAY

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DES VILLAS DU HAMEAU DU GOLF



Bouznika, le 16 Janvier 2026

Aux propriétaires des villas du Hameau du Golf

OBJET : Appel à cotisation au titre de l'exercice 2026

Cher (e) propriétaire,

Lors de son assemblée générale du 10 août 2025 ; l'Association des propriétaires des villas du Hameau du Golf a fixé le montant de la cotisation pour l'exercice 2026 à **8.500 dh (huit mille cinq cents dirhams)** par villa.

Cette contribution, appelée à compter du 1^{er} janvier 2026, est essentielle au fonctionnement de l'association. Elle lui permettra de poursuivre ses missions de protection, d'embellissement et de développement de notre résidence, garantissant ainsi la préservation et la valorisation de notre patrimoine commun.

Conformément à la résolution n° 6 adoptée lors de cette assemblée générale, nous vous invitons à vous acquitter, dès que possible, de votre cotisation dans les meilleurs délais.

Modalités de règlement :

- Par chèque à l'ordre de : Association Hameau du Golf
- En espèces : par leur remise au Superviseur ou par versement dans le compte de l'association
- Par virement bancaire en indiquant impérativement le numéro de votre villa en libellé.

Coordonnées bancaires : Banque populaire ; N° compte : **190 121 21116 1408173 000 4 89.**

Meilleures salutations

Najib RAIHANI
Président

ASSOCIATION
HAMEAU DU GOLF